Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Question n° 130

Service logement

REF: DS2012004

Signataire : David Rebuffel

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR: Evelyne YONNET- Ugo LANTERNIER

OBJET: Convention de partenariat avec l'association Habitat et Humanisme Ile de

France

EXPOSE:

Afin de mieux répondre aux besoins des habitants et de leur permettre de construire un parcours résidentiel, la Ville d'Aubervilliers souhaite favoriser le développement équilibré des différents segments du parc de logements.

C'est pourquoi elle souhaite impulser et accompagner les projets des opérateurs visant à créer une offre diversifiée de logements.

L'association Habitat et Humanisme Ile de France a pour objectif de développer une offre de logements dans un contexte de mixité urbaine et sociale au profit des plus démunis et de favoriser leur insertion en donnant priorité à l'accompagnement de proximité.

Afin d'accroître le nombre de logements temporaires et d'assurer dans les conditions les plus favorables l'accompagnement des personnes et familles en vue de leur insertion, la Ville d'Aubervilliers et Habitat et Humanisme Ile de France ont convenu de se fixer d'un commun accord des objectifs conjoints et de se donner des moyens adaptés pour les atteindre.

Cette convention, qui serait conclue pour une durée d'un an tacitement renouvelable deux fois, porte notamment sur les principes suivants, conjointement mis en œuvre par les deux parties :

- développement d'une offre de logements d'insertion (acquisitions ou prises à bail de logements identifiés) à mettre à la disposition des publics ciblés ;
- accompagnement et suivi des familles concernées.

Il est donc proposé d'approuver le projet de convention annexé au projet de délibération joint au présent rapport, et d'autoriser le Maire à signer ce projet au nom de la Ville.

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

N° 130

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF: DS2012004

Signataire : David Rebuffel

OBJET :Convention de partenariat avec l'association Habitat et Humanisme Ile de France

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU les statuts de l'association « Habitat et Humanisme Ile-de-France »,

VU le projet de convention ci-annexé, proposant notamment :

- le développement d'une offre supplémentaire de logements d'insertion sur le territoire communal (acquisitions ou prises à bail de logements identifiés) à mettre à la disposition des publics ciblés ;
- l'accompagnement et suivi des familles concernées,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Aubervilliers de favoriser le développement d'une offre diversifiée de logements, et l'intérêt local qui s'attache à cette orientation, compte tenu des difficultés rencontrées par de nombreux foyers albertivillariens ;

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'association «Habitat et Humanisme Ile-de-France» et la Ville d'Aubervilliers tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la Commune, pour une durée d'un an, prorogeable dans la limite de trois ans.

Pour le Maire L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire L'Adjoint délégué